

DECISION
portant délégation de signature

N° 2025/010-V01/DS

Le Directeur de l'Établissement Public de Santé Mentale Metz-Jury,

Vu le code de la santé publique et notamment ses articles D.6143-33 à D.6143-36,

Considérant la décision de nomination de Monsieur ASTIER en qualité de Directeur par intérim de la direction commune de l'EPSM Metz Jury, du Centre Hospitalier de LORQUIN et de l'EHPAD de FENETRANGE en date du 10/07/2025,

Considérant la décision de nomination de Madame le Docteur SOLER en qualité de Cheffe de Pôle à compter du 1^{er} avril 2019,

Considérant la décision de nomination de Madame DEMESSANCE en qualité de Cadre de Pôle à l'EPSM Metz-Jury à compter du 1^{er} décembre 2023,

Considérant l'organigramme de l'établissement,

DECIDE

Article 1 : Délégation de signature est donnée au Docteur SOLER, cheffe du pôle de la psychiatrie adulte ambulatoire pour signature des demandes de congés des secrétaires médicales et toutes les autorisations d'absences (assistant(e)s médico-administratif(ve)s ou adjoint(e)s administratif(ve)s).

Article 2 : En l'absence ou en cas d'empêchement du chef de pôle, la délégation mentionnée à l'article 1 est donnée au cadre de santé collaborateur du chef de pôle.

Article 3 : La présente décision prend effet à compter du 10 juillet 2025.

Jury, le 10 juillet 2025

Le Directeur par intérim

Olivier ASTIER 